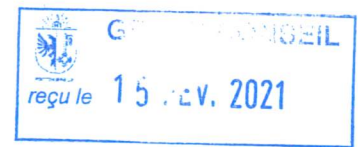


Les Riverains
% Cecilia Morganella
Route des Fayards 61
1239 Collex-Bossy



Objet P2058

C3979

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC:	4-5.03.2021
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:	P2058		
Copie à:			

Secrétariat général du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Rive-Droite, le 18 janvier 2021

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant la décharge de matériaux d'excavation de type A prévue à Collex-Bossy et à Bellevue. Pour rappel, nous avons d'abord lancé une pétition en février 2019 (P2058) qui a été renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 23.11.2019.

Malgré cela, la première enquête publique accompagnée de l'étude d'impact a été lancée le 12 décembre 2019 par le conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Nous y avons apporté les observations suivantes :

1. **Bruit** : Le bruit dans notre région dépasse déjà les valeurs limites d'immission (selon l'ordonnance de protection contre le bruit). Ce bruit est occasionné par le trafic aérien jour et nuit ainsi que le trafic autoroutier, communal et transfrontalier. Par ailleurs, les valeurs limites d'immission sont proches des valeurs d'alarme.

La décharge engendrera des nuisances sonores par l'activité des engins de chantier et des camions lors de leur décharge ainsi que celles associées au trafic des camions amenant les matériaux de remblais.

Le chantier devrait se trouver juste en face (à 10 mètres maximum) de nos habitations. D'après l'étude d'impact, le bruit engendré par les engins de chantier serait entre 100 et 120 décibels. Les travaux devraient durer au moins 5 ans devant chez nous !

2. **Qualité de l'air** : L'étude d'impact comporte des informations de référence trop éloignées des lieux ainsi que des données trop anciennes.

Il faut plutôt se référer aux valeurs des stations de mesure près de l'aéroport de Genève et de l'autoroute qui sont aussi plus près du site de la décharge. **Avec l'arrivée de cette décharge nous nous retrouverions avec le double voire le triple de NO2, de NOX ou de SO2 de ce qui est produit dans la région par jour!**

De plus, ce qui n'est mentionné aucunement est le fait que les terres genevoises (c'est-à-dire les matériaux d'excavation qui pourraient être extraits) contiennent de la silice (sous forme de quartz) qui s'avèrent extrêmement nocives pour la santé.

3. **Historique des lieux** : Une bonne partie de la surface a servi par le passé comme décharge (années 60 et aussi pendant les années 30) d'où la « mauvaise qualité des sols ». Les années 60 ne sont pas connues pour le « tri » de ses déchets et les habitants disposent de témoignages sur ce qui a été enfoui sous ces terrains.

Pendant que l'étude d'impact annonce un décapage de 2.5mètres de ces terres pour faire les buttes qui cacheraient la vue de la décharge, l'étude « pédologique » a été effectuée sur maximum 20 centimètres de profondeur, c'est-à-dire, l'équivalent d'un crayon papier ! Vu

l'importance du projet, une étude bien plus approfondie est nécessaire pour exclure la présence de substances nocives.

4. Pour finir nous avons dénoncé ouvertement le « Plan directeur des décharges pour matériaux d'excavation non pollués (Décharges de type A) » élaboré par le GESDEC et qui a servi de base au projet de décharge en question sur notre région.

Nos gravières ont été prises d'assaut avec le chantier du CEVA dès fin 2011 jusqu'à atteindre un point critique en 2014. Bien que la production « normale » moyenne du canton s'élève à 1.2mio de M3 par an (avant chantier du CEVA), l'estimation supplémentaire, soit de 500'000M3 par an semble exagérée. Non seulement elle prend en compte les matériaux générés dans des travaux du bâtiment, qui doivent faire l'objet d'une mise en décharge spécifique (de type B), mais elle se base aussi sur l'excès de matériaux générés par le chantier du CEVA.

Si nous nous concentrons sur les chantiers mentionnés sur le plan Directeur, c'est-à-dire : Aire-la-Ville et sous –Bernex et Plan-les-Ouates, nous constatons qu'aux environs de ces prochains chantiers, il est aussi prévu des espaces pour accueillir des matériaux d'excavation non pollués de type A.

Quel est donc le besoin de construire un chantier démesuré et loin des autres futurs chantiers !

D'un point de vue médical, une étude exhaustive de la qualité de l'air et du bruit devrait obligatoirement avoir lieu durant au moins une année avant d'aménager une décharge d'une telle taille et durée en plus jouxtant l'aéroport, l'autoroute et un réseau routier déjà largement saturé.

De plus, les risques liés aux silices n'ont pas du tout été abordés par l'étude d'impact ce qui représente une négligence considérable. Pourtant, plusieurs études démontrent même des risques liés à une exposition en-dessous des limites en lien avec des activités agricoles.

Une distance minimale de 300 mètres par rapport aux habitations et aux aires de loisirs devrait être respectée en vue des études concernant la propagation des poussières. Un temps maximum de 3 ans serait déjà bien suffoquant pour les habitants de la région.

Nous vous invitons à venir sur place afin de constater l'ampleur et la proximité des maisons (1000 habitants). Nous comptons sur vous afin que Collex-Bossy et Bellevue ne soit pas la poubelle du Canton.

En espérant un proche rendez-vous, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Députés, nos salutations distinguées.

Ulla Birk
Chemin du Crest d'El 9
1239 Collex-Bossy
079 109 08 72



Raymond Bovo
Route des Fayards 36
1239 Bellevue
022 774 20 92



Cecilia Morgarella
Route des Fayards 61
1239 Collex-Bossy
076 695 60 08



Copie envoyée. aux responsables des divers partis politiques genevois